

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 3 avril 2017 à 20 h à la salle du conseil située au 893, rue Moreau, Municipalité de Wickham.

Sont présents : M. Guy Leroux, conseiller; Mme Chantale Giroux, conseillère; M. Bertrand Massé, conseiller; Mme Raymonde Côté, conseillère; M. Pierre Côté, conseiller, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Carole Côté.

Est également présent Réal Dulmaine, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Carole Côté constate le quorum à 20 h 03 et déclare la séance ouverte.

2017-04-175

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil et aux gens présents. Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'ajouter les sujets suivants à l'item numéro 43 « varia » :
 1. aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – campagne de financement;
 2. camion Peterbilt – accident du 15 mars 2017
 3. achat d'un camion 10 roues avec équipement à neige – demande de soumission
- . que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant :

Ordre du jour

1. ouverture de la séance
2. adoption de l'ordre du jour

Administration

3. adoption des procès-verbaux
4. suivi des dernières séances
5. dépenses autorisées
6. relevé des opérations, revenus, comptes à recevoir, dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil, rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés, factures à payer
7. rapports des différents comités
8. amendements et rapport budgétaires
9. règlements numéros 2017-03-845, 2017-03-846 et 2017-03-847 – certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
10. secrétaire archiviste – remplacement temporaire – offre d'emploi
11. classement des documents et des archives – mandat à la Société d'histoire de Drummond
12. Semaine de la Municipalité du 4 au 10 juin 2017
13. vente pour défaut de paiement de taxes
14. enseigne numérique
15. refonte du site internet – adjudication du contrat
16. achat d'un photocopieur
17. proclamation de la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017
18. proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 1^{er} au 7 mai 2017
19. recommandations découlant du Traité international de l'Organisation mondiale de la santé sur l'ingérence de l'industrie du tabac

Sécurité publique

20. service des incendies – nombre d'interventions

21. formation opérateur d'autopompe
22. service des incendies – achat habit de combat et chapeau
23. la Société canadienne de la Croix-Rouge – entente de services aux sinistrés

Transport

24. abat-poussière 2017 – adjudication du contrat
25. réparation des rues et chemins d'asphalte 2017 – adjudication du contrat
26. programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018
27. programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – réfection de la rue Blanchard et du 10^e rang
28. rue Blanchard – voie partagée entre la rue Hébert et la Halte Gérard Boire
29. travaux de fossés 2017
30. pose de pierre concassée dans divers rangs ou rues

Hygiène du milieu

31. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François – adhésion 2017-2018

Aménagement, urbanisme et développement

32. avis de motion – règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620
33. adoption du projet de règlement numéro 2017-06-850 intitulé « règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 »
34. avis de motion – règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621
35. adoption du projet de règlement numéro 2017-06-851 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 »
36. projets de règlements numéros 2017-06-850 et 2017-06-851 – assemblée publique aux fins de consultation
37. modification de l'entente signée avec Gestion Mathieu Inc. (Rosaire Mathieu Inc.) le 14 septembre 2010
38. ventes de garage sans permis

Loisirs et culture

39. aménagement de jeux d'eau Parc du centre communautaire – choix parmi les options
40. politique de reconnaissance des bénévoles – trophées
41. location de la salle du Centre communautaire – demande de correction du dépôt de location et de modification de l'article 3 du règlement numéro 2016-11-834
42. FADOQ Club de Wickham – demande d'utilisation de l'armoire du comptoir du Centre communautaire

Autres

43. Varia
 1. aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire – campagne de financement;
 2. camion Peterbilt – accident du 15 mars 2017
 3. achat d'un camion 10 roues avec équipement à neige – demande de soumission
 44. correspondances
 45. période de questions
 46. levée de l'assemblée
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

2017-04-176

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les élus ayant pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2017, de la séance extraordinaire annulée du 14 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017, ils renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mars 2017, de la séance extraordinaire annulée du 14 mars 2017 et de la séance extraordinaire du 20 mars 2017. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI DES DERNIÈRES SÉANCES

Aucun suivi à faire.

5. DÉPENSES AUTORISÉES

Conformément à la loi, le directeur général et secrétaire-trésorier fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 140 857.87 \$ en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ainsi que par résolution du conseil. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

2017-04-177

6. RELEVÉ DES OPÉRATIONS, REVENUS, COMPTES À RECEVOIR, DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET/OU PRÉALABLEMENT AUTORISÉES PAR LE CONSEIL, RÉMUNÉRATION ET FRAIS DE DÉPLACEMENTS VERSÉS, REPAS REMBOURSÉS, FACTURES À PAYER

a) Relevé des opérations bancaires

Le relevé des opérations des comptes bancaires pour la période du 25 février 2017 au 24 mars 2017 a été remis à chaque membre du conseil.

b) Revenus

Revenus perçus du 25 février 2017 au 24 mars 2017 289 503.50 \$

c) Comptes à recevoir

Taxes et autres comptes à recevoir au 24 mars 2017 1 797 451.71 \$

d) Dépenses incompressibles et/ou préalablement autorisées par le conseil

Le conseil prend connaissance du chèque émis portant le numéro 21252, des paiements effectués par Accès D, les paiements préautorisés ainsi que les autres écritures pour le paiement des dépenses incompressibles totalisant la somme de 19 230.35 \$. Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

e) Rémunération et frais de déplacements versés, repas remboursés

Rémunération versée du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017 43 781.23 \$

Frais de déplacements versés et de repas remboursés
du 1^{er} mars 2017 au 31 mars 2017 345.92 \$

f) Factures à payer

La liste des factures à payer totalisant la somme de 84 239.89 \$ a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'approuver la liste des factures à payer et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. RAPPORTS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

a) par la mairesse Carole Côté

13 mars 2017 : rencontre de concertation avec les organismes municipaux;

27 mars 2017 : première rencontre pour la mise à jour de notre démarche Municipalité amie des aînés (MADA) avec les membres du comité;

27 mars 2017 : Participation à l'assemblée générale annuelle de la Maison des Jeunes de Wickham. Félicitations pour l'excellent travail!

28 mars 2017 : réunion du Comité consultatif d'urbanisme;

29 mars 2017: séance extraordinaire du conseil de la MRC de Drummond.

b) par la conseillère Raymonde Côté

9 avril 2017 : l'assemblée générale annuelle de la Société Saint-Jean-Baptiste se tiendra au local de la FADOQ à 13 h.

2017-04-178

8. AMENDEMENTS ET RAPPORT BUDGÉTAIRES

Année 2016

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseillère Raymonde Côté d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2016 portant les numéros d'écriture 201600217, 201600218 et 201600220 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2016 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2016 montrant un surplus de 242 952.49 \$ avant la vérification comptable. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Année 2017

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé d'adopter la liste de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2017 portant les numéros d'écriture 201700041, 201700047, 201700048, 201700051 à 201700055 ainsi que le rapport intitulé « État des activités financières » montrant les revenus et les dépenses au 27 mars 2017 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2017 montrant un surplus de 21 344.47 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

L'état comparatif 2016/2017 des activités financières pour les périodes se terminant le 31 mars a été remis à chaque membre du conseil.

9. RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-03-845, 2017-03-846 ET 2017-03-847 – CERTIFICATS RELATIFS À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant les règlements suivants :

- . 2017-03-845 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2016-04-818 décrétant des travaux pour la réfection de la toiture de l'usine de filtration et un emprunt pour en payer le coût afin de diminuer la dépense et l'emprunt »;
- . 2017-03-846 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2014-03-759 décrétant un emprunt pour le prolongement des rues dans le parc industriel afin de diminuer la dépense et l'emprunt »;
- . 2017-03-847 intitulé « Règlement décrétant des travaux de pavage de la phase 2 du développement Maillette (rue du Pacifique) et un emprunt pour en payer le coût ».

2017-04-179

10. SECRÉTAIRE ARCHIVISTE – REMPLACEMENT TEMPORAIRE – OFFRE D'EMPLOI

Attendu que la secrétaire archiviste est en arrêt de travail;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de ratifier l'affichage du poste de secrétaire archiviste pour un remplacement temporaire conformément à la convention collective en vigueur et sa publication dans le

www.wickham.ca, Québec Municipal, Emploi Québec et sur les autres sites d'emploi.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-180 11. CLASSEMENT DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES – MANDAT À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND

Attendu que la secrétaire archiviste est en arrêt de travail;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de retenir les services de la Société d'histoire de Drummond pour effectuer le classement des documents et des archives à raison d'une moyenne d'une journée par semaine pendant l'absence de la secrétaire archiviste et d'amender le poste budgétaire 0214011414 d'une somme de 945 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-181 12. SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 4 AU 10 JUIN 2017

Attendu que la Semaine de la Municipalité se tient du 4 au 10 juin 2017;
Attendu que la Municipalité organise depuis quelques années des activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé de publiciser les activités organisées dans le cadre de la Semaine de la Municipalité qui se tiendra lundi le 4 juin 2017 et d'aviser la population via les différents outils de communication de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-182 13. VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Attendu la demande reçue;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'enlever de la vente pour défaut de paiement de taxes 2017 la propriété de Sylvain Charest portant le matricule 8370-89-3220 à la condition que ce dernier paie comptant une somme de 400 \$ au plus tard le 7 avril 2017 et qu'il remette en même temps un chèque daté du 30 avril 2017 au montant de 704.44 \$ et un autre daté du 30 mai 2017 au montant de 1 000 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-183 14. ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Attendu les problèmes rencontrés avec l'enseigne numérique depuis son installation en 2015;
Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire parvenir une mise en demeure à Posimage leur demandant de remplacer l'enseigne numérique en place par une nouvelle à l'intérieur d'un délai de 30 jours, faute de quoi la Municipalité prendra les recours judiciaires nécessaires. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-184 15. REFONTE DU SITE INTERNET – ADJUDICATION DU CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de modifier la résolution numéro 2017-03-165 à l'effet d'amender le poste budgétaire 0219010347 d'une somme de 954.03 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-185 16. ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . de modifier la résolution numéro 2017-03-132 à l'effet d'accepter de Solutions d'affaires Delcom le contrat de services au prix de 0.0069 \$ plus taxes la copie noir et blanc et de 0.055 \$ la copie couleur incluant l'encre, pièces et main d'œuvre sur place pour le photocopieur Ricoh MPC 6004 et ce, pour une période de 3 ans;
- . de prévoir demander à la fin du contrat de 3 ans un appel d'offres auprès de différents fournisseurs pour un nouveau contrat de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-186 17. PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 15 AU 21 MAI 2017

Considérant que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, **Journée internationale des familles;**

Considérant l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;

Considérant que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;

Considérant que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;

Considérant que la Municipalité est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'elle entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;

Considérant que, dans le même esprit, la Municipalité s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail par sa Politique familiale municipale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux que la Municipalité de Wickham proclame la semaine du 15 au 21 mai 2017, Semaine québécoise des familles, sous le thème « **L'expérience famille sous la loupe** ». Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-187 18. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 1^{er} AU 7 MAI 2017

Considérant que la Semaine de la santé mentale se déroule du 1^{er} au 7 mai 2017 et que le slogan « 7 astuces pour se recharger » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que la Municipalité de Wickham proclame par la présente la semaine du 1^{er} au 7 mai 2017 **Semaine de la santé mentale** et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « d'être bien dans sa tête » pour prendre soin de sa santé mentale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-188 19. RECOMMANDATIONS DÉCOULANT DU TRAITÉ INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ SUR L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalités du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que de nombreuses municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . que le conseil municipal de Wickham interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations découlant de la Convention-cadre internationale de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements;
- . de faire parvenir une copie de la présente résolution à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois, ministre.deleguee@msss.gouv.qc.ca) et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (coalition@cqct.qc.ca).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. SERVICE DES INCENDIES – NOMBRE D'INTERVENTIONS

Le conseil est informé que le service des incendies a répondu à 5 appels sur notre territoire pour la période du 1^{er} mars 2017 au 22 mars 2017 et aucun en entraide.

2017-04-189

21. FORMATION OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

Attendu la nécessité de former les pompiers Marco Desbois, Éric Lalancette et Michel Jr Tourigny en tant qu'opérateur d'autopompe;

Attendu que le Service aux entreprises de la Commission Scolaire des Chênes offre cette formation;

Attendu que des budgets sont prévus en 2017 pour la formation;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'inscrire les pompiers volontaires Marco Desbois, Éric Lalancette et Michel Jr. Tourigny au programme de formation d'opérateur d'autopompe d'une durée de 36 heures (8 heures de théorie et 28 heures de pratique) offert par le Service aux entreprises de la Commission Scolaire des Chênes dont le coût d'inscription est d'environ 1 310 \$ taxes en sus par pompier;
- . de payer un montant d'environ 30 \$ pour chaque participant pour la fourniture d'un appareteur en soutien à l'examineur le jour de l'examen;
- . de rembourser sur la présentation de pièces justificatives les frais de déplacements et les autres frais inhérents conformément aux directives en vigueur;
- . de soumettre les frais reliés à cette formation au volet 3 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, au moment opportun, si celle-ci respecte les critères d'admissibilité;

- . d'amender le poste budgétaire 0222011454 d'une somme de 1 020 \$ en prenant cette somme du poste 0222026526;
 - . d'abroger la résolution 2017-03-142.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-190

22. SERVICE DES INCENDIES – ACHAT HABIT DE COMBAT ET CHAPEAU

Attendu qu'un deuxième habit de combat est requis pour chaque pompier volontaire;
Attendu les prix demandés auprès de 4 fournisseurs en mars 2017 pour les mêmes articles;

Attendu que les habits de combat disponibles à la caserne ne sont pas de la bonne taille pour convenir au pompier Cédric Delage;

Attendu la recommandation du directeur du service des incendies du 23 mars 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux :

- . d'acheter de CMP Mayer Inc. 1 habit de combat et 1 chapeau au prix total de 1 685 \$ taxes en sus conformément aux prix unitaires indiqués à la soumission numéro SOUM034589 du 1^{er} mars 2017;
- . d'amender le poste budgétaire 0222026650 d'une somme de 925 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-191

23. LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

Attendu que des sinistres peuvent survenir sur le territoire de notre municipalité;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique conseille aux municipalités de conclure à l'avance des ententes formelles avec certains organismes dont la Croix-Rouge;

Attendu l'entente de services aux sinistrés soumise par La Société canadienne de la Croix-Rouge;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec La Société canadienne de la Croix-Rouge pour une durée de 3 ans et dont l'entrée en vigueur débute à compter de la date de sa signature par les représentants de la Municipalité;
- . de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier pour assurer la liaison et le suivi de la présente entente;
- . d'autoriser un déboursé au montant de 404.48 \$ à la Croix-Rouge canadienne comme contribution annuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

TRANSPORT

2017-04-192

24. ABAT-POUSSIÈRE 2017 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour l'achat d'abat-poussière 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'adjuger le contrat pour l'abat-poussière 2017 à la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. pour le prix de 5 855.91 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de la compagnie Les Entreprises Bourget Inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Les Entreprises Bourget Inc.;
- . d'amender le poste budgétaire 0232021635 d'une somme de 475.23 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-193 25. RÉPARATION DES RUES ET CHEMINS D'ASPHALTE 2017 – ADJUDICATION DU CONTRAT

Chaque membre du conseil a reçu une copie du rapport concernant l'ouverture des soumissions pour la réparation des rues et chemins d'asphalte 2017;

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'adjuger le contrat pour la réparation des rues et chemins d'asphalte 2017 à Vallières Asphalte inc. pour le prix de 210.35 \$ la tonne métrique taxes incluses pour un contrat évalué à 21 034.68 \$ taxes incluses;
- . que le devis d'appel d'offres, la soumission de Vallières Asphalte inc. et la présente résolution soient le contrat liant la Municipalité et Vallières Asphalte inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-194 26. PROGRAMME DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Attendu que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le 14 novembre 2014 une partie de la programmation;

Attendu que la Municipalité désire soumettre l'ensemble de sa programmation pour la TECQ 2014-2018;

Il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- . que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- . que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- . que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- . que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- . que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-195 27. PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL – RÉFECTION DE LA RUE BLANCHARD ET DU 10^e RANG

Attendu la lettre du 8 mars 2017 du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports informant la Municipalité qu'il accorde une aide financière maximale de 289 212 \$ pour le projet de réfection de la rue Blanchard et du 10^e rang dans le cadre du programme de Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Raymonde Côté d'autoriser la mairesse Carole Côté à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration (réfection de la rue Blanchard et du 10^e rang) en vertu du programme de Réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local avec le gouvernement du Québec (ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports). Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-196 28. RUE BLANCHARD – VOIE PARTAGÉE ENTRE LA RUE HÉBERT ET LA HALTE GÉRARD BOIRE

Attendu que la Municipalité est à finaliser son plan pour l'aménagement d'une boucle cyclable à l'intérieur du périmètre urbain;

Attendu que la Halte Gérard Boire aménagée dans le stationnement public du 864, rue Principale est un lieu de rassemblement pour les cyclistes;

Attendu que la Municipalité désire donner accès aux cyclistes à la Halte Gérard Boire via la boucle cyclable qui passera sur la rue Hébert;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par le conseiller Guy Leroux de demander au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer la signalisation nécessaire sur la rue Blanchard entre la rue Hébert et la Halte Gérard Boire aménagée dans le stationnement public du 864, rue Principale comme voie partagée entre les cyclistes et les automobilistes. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-197 29. TRAVAUX DE FOSSÉS 2017

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'accorder un budget de 4 700 \$ taxes en sus pour les demandes de travaux de nettoyage et/ou creusage de fossés reçues ou à recevoir ainsi qu'aux endroits jugés nécessaires par l'inspecteur en voirie et de retenir en priorité les services d'un entrepreneur de Wickham pour la location d'une pelle;
- . de retenir les services des Transporteurs en vrac Drummond inc. pour le transport;
- . d'amender le poste budgétaire 0232029516 d'une somme de 2 000 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-198 30. POSE DE PIERRE CONCASSÉE DANS DIVERS RANGS OU RUES

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser l'ajout de pierre concassée MG-20 dans les divers rangs ou rues avant l'épandage de l'abat-poussière et d'accorder un budget maximum de 8 000 \$ taxes en sus et que le transport de la pierre soit effectué par les Transporteurs en vrac de Drummond inc.;
- . que le nivelage de la pierre soit effectué au fur et à mesure qu'elle est déposée sur les rangs ou rues conformément au courriel reçu de la Mutuelle des municipalités du Québec du 19 décembre 2016;
- . que la signalisation routière soit installée conformément aux normes en vigueur du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

- . d'acheter la pierre concassée de la carrière Bluteau appartenant à Construction DJL inc.;
 - . de retenir les services de EMP inc. pour effectuer le nivelage.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-04-199 31. CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION 2017-2018

Attendu que cette dépense est prévue au budget 2017;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . d'adhérer pour l'année 2017-2018 au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) et d'autoriser l'émission d'un déboursé au montant de 75 \$ en paiement des frais d'adhésion;
- . d'amender le poste budgétaire 0246010970 d'une somme de 25 \$ en prenant les deniers nécessaires à même le surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2017-04-200 32. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-09-620

Le conseiller Bertrand Massé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 pour agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) », pour modifier la vocation d'une partie du périmètre urbain à développer et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-04-201 33. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-850 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-09-620 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité souhaite agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) », pour modifier la vocation d'une partie du périmètre urbain à développer;

Attendu que la Municipalité, après analyse de la situation, souhaite permettre l'agrandissement de l'aire urbaine industrielle et commerciale (IC) pour les raisons suivantes :

- les espaces à développer voués à des activités industrielles sont de moins en moins nombreux à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- l'espace en question (voir annexe I) est adjacent à la principale aire d'affectation IC et l'agrandissement se fait donc en continuité avec cette aire;
- il y a d'autres espaces ailleurs à développer à des fins résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, notamment à l'arrière de la rue du Pacifique;
- une norme d'implantation additionnelle (bande tampon boisée) sera exigée au règlement de zonage pour assurer une meilleure cohabitation entre l'aire IC et les aires RES et PU (aire urbaine publique et institutionnelle) à proximité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Guy Leroux que le projet de règlement numéro 2017-06-850 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM**

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-850

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2006-09-620

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de plan d'urbanisme;

Attendu que la Municipalité souhaite agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) », pour modifier la vocation d'une partie du périmètre urbain à développer;

Attendu que la Municipalité, après analyse de la situation, souhaite permettre l'agrandissement de l'aire urbaine industrielle et commerciale (IC) pour les raisons suivantes :

- les espaces à développer voués à des activités industrielles sont de moins en moins nombreux à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- l'espace en question (voir annexe I) est adjacent à la principale aire d'affectation IC et l'agrandissement se fait donc en continuité avec cette aire;
- il y a d'autres espaces ailleurs à développer à des fins résidentielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, notamment à l'arrière de la rue du Pacifique;
- une norme d'implantation additionnelle (bande tampon boisée) sera exigée au règlement de zonage pour assurer une meilleure cohabitation entre l'aire IC et les aires RES et PU (aire urbaine publique et institutionnelle) à proximité;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'annexe I faisant partie intégrante du règlement de plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 concernant le plan des grandes affectations du sol, est modifiée comme suit :

- a) En agrandissant, dans le feuillet 2 concernant le secteur urbain, une aire urbaine industrielle et commerciale à même une partie de l'aire urbaine résidentielle. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-04-202 34. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Le conseiller Pierre Côté donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 dont les objets sont :

- d'agrandir la zone I-30 à même une partie de la zone R-8;
- d'exiger dans la zone I-30 une zone tampon boisée longeant les zones R-6, P-20 et R-8 ainsi que sur une distance de 100 mètres le long de la piste cyclable à partir de la jonction entre la piste cyclable et la zone R-6;
- d'agrandir la zone C-46 à même une partie des zones C-45, R-6 et R-8;

et demande de dispense de lecture est faite conformément à la loi.

2017-04-203 35. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-851 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621 »

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité modifie son plan d'urbanisme par le règlement numéro 2017-06-850 pour y agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) »;

Attendu que la Municipalité doit adopter un règlement de concordance en lien avec le règlement modifiant son plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

Attendu que cette concordance implique des ajustements à certaines limites de zones (zones I-30, R-8, C-46, C-45 et R-6). Ces modifications sont présentées aux différentes annexes jointes au présent règlement;

Attendu qu'il y a lieu d'exiger le maintien d'une bande boisée de 10 mètres de largeur entre la zone I-30 et la zone publique (P-20, parc municipal) ainsi que les zones résidentielles (R-8, R-6) adjacentes, afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les usages industriels et les usages résidentiels et publics;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé que le projet de règlement numéro 2017-06-851 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2006-09-621 », règlement dont le texte est annexé à la présente résolution, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-06-851

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-09-621

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la Municipalité modifie son plan d'urbanisme par le règlement numéro 2017-06-850 pour y agrandir son affectation « aire urbaine industrielle et commerciale (IC) » aux dépens d'une affectation « aire urbaine résidentielle (RES) »;

Attendu que la Municipalité doit adopter un règlement de concordance en lien avec le règlement modifiant son plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour assurer la conformité au plan d'urbanisme modifié;

Attendu que cette concordance implique des ajustements à certaines limites de zones (zones I-30, R-8, C-46, C-45 et R-6). Ces modifications sont présentées aux différentes annexes jointes au présent règlement;

Attendu qu'il y a lieu d'exiger le maintien d'une bande boisée de 10 mètres de largeur entre la zone I-30 et la zone publique (P-20, parc municipal) ainsi que les zones résidentielles (R-8, R-6) adjacentes, afin d'assurer une meilleure cohabitation entre les usages industriels et les usages résidentiels et publics;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance de ce conseil du 3 avril 2017 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le projet de règlement a été transmis à chaque membre du conseil le 30 mars 2017;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

Article 2

L'article 44 du règlement de zonage numéro 2006-09-621 concernant l'obligation de planter ou de conserver des arbres, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au paragraphe 3^o concernant les zones industrielles « I », les sous-paragraphe qui se lisent comme suit :

« En plus des normes ci-avant édictées, dans la zone I-30, sur une bande de 10 mètres de profondeur longeant les zones R-6, P-20 et R-8 ainsi que sur une distance de 110 mètres le long de la piste cyclable (calculée à partir de

la jonction entre la piste cyclable et la zone R-6), un écran végétal doit être aménagé aux limites intérieures du ou des terrains en cause.

Lorsque des arbres sont présents dans cette bande boisée, ils ne peuvent être abattus. Lorsque cette bande est dépourvue d'arbres ou que la densité est en deçà de la densité minimale exigible, des arbres doivent être plantés. Cet écran végétal doit comprendre minimalement pour chaque 30 mètres linéaire, 20 arbres conifères (à l'exception du mélèze) d'un minimum de 2 mètres de hauteur et 8 arbres feuillus d'un minimum de 6 centimètres de diamètre mesuré au D.H.P. Pour chaque arbre abattu en deçà de la densité exigée, il doit y avoir un arbre de planté en remplacement. De plus, il est permis de planter d'autres arbres dans cette bande. »

Article 3

Le plan de zonage W-003 feuillet 2 (secteur urbain) faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2006-09-621 est modifié comme suit :

- a) En agrandissant la zone C-46 à même une partie des zones C-45, R-6 et R-8. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe I pour faire partie intégrante du présent règlement;
- b) En agrandissant la zone I-30 à même une partie de la zone R-8. Le tout comme il est montré sur le plan ci-joint comme annexe II pour faire partie intégrante du présent règlement;

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2017-04-204 36. PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 2017-06-850 ET 2017-06-851 – ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Raymonde Côté :

- . de fixer au lundi le 1^{er} mai 2017 à 19 h 45 à la salle du conseil la date de l'assemblée publique aux fins de consultation relativement aux projets de règlements numéros 2017-06-850 et 2017-06-851 et cette assemblée sera présidée par la mairesse ou le maire suppléant ou le conseiller désigné par la mairesse ou le maire suppléant;
- . de publier l'avis de l'assemblée publique aux fins de consultation dans un Info Wickham spécial pour respecter le délai de 15 jours prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-205 37. MODIFICATION DE L'ENTENTE SIGNÉE AVEC GESTION MATHIEU INC. (ROSAIRE MATHIEU INC.) LE 14 SEPTEMBRE 2010

Attendu l'entente signée le 14 septembre 2010 permettant d'établir les travaux d'aménagement requis à la réalisation du projet d'agrandissement de l'établissement commercial avec Gestion Mathieu Inc.;

Attendu l'entente de modification numéro 1 signée le 6 septembre 2013;

Attendu l'entente de modification numéro 2 signée le 21 mars 2016

Attendu la rencontre tenue avec Carl Mathieu de Gestion Mathieu Inc. le 3 mars 2017;

Attendu que Gestion Mathieu Inc. a un projet d'amélioration et d'agrandissement planifié pour l'automne 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de modification numéro 3 à intervenir avec Gestion Mathieu Inc. modifiant l'entente signée le 14 septembre 2010. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-206

38. VENTES DE GARAGE SANS PERMIS

Attendu la réglementation en vigueur sur les ventes de garage;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'autoriser la tenue de ventes de garage sans permis sur tout le territoire de la municipalité samedi le 20 mai 2017 et dimanche le 21 mai 2017;
- . de publiciser qu'il y a de l'espace disponible dans les stationnements du garage municipal et en façade de l'usine de filtration pour les gens qui désirent s'y installer pour la vente de garage;
- . de publiciser cette activité à la population via les différents outils de communication de la Municipalité;
- . d'aviser la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

2017-04-207

39. AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – CHOIX PARMIS LES OPTIONS

Attendu que la Municipalité prévoit aménager des jeux d'eau au Parc du centre communautaire;

Attendu que suite à la rencontre du 20 mars 2017, trois options d'aménagement ont été soumises à la Municipalité par Tessier Récréo-Parc le 24 mars 2017;

Attendu que les personnes faisant partie du Comité de loisirs ainsi que les membres du conseil ont été consultés;

Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par la conseillère Chantale Giroux de rédiger l'appel d'offre pour l'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire en fonction de l'option A en remplaçant le jet pivotant « Spin Spray 1 » de l'option A par un autre jeu de débit semblable, en ajoutant des lily pad en forme de fleur de différentes couleurs pour chacun des jets d'eau, en agencant les couleurs des jeux d'eau avec les jeux existants et en remplaçant le visuel de la coccinelle par un bleuet pour intégrer un aspect de Wickham. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-208

40. POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES – TROPHÉES

Attendu que la Municipalité a adopté une politique de reconnaissance des bénévoles le 16 janvier 2017;

Attendu que les organismes ont été invités à soumettre des candidatures pour nommer des bénévoles en regard de cette politique;

Attendu que les membres du conseil désirent souligner l'implication bénévole en remettant un trophée à chacune des candidatures soumises lors du brunch des bénévoles prévu le 23 avril 2017;

Attendu que les membres du conseil désirent également souligner l'implication d'un bénévole en décernant une mention spéciale;

Attendu les 2 soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Bertrand Massé, appuyé par la conseillère Chantale Giroux :

- . d'acheter de Créations I.D. 10 trophées au prix total de 255 \$ taxes en sus conformément au courriel du 29 mars 2017;
- . d'amender le poste budgétaire 0270298493 d'une somme de 267.71 \$ en prenant les deniers nécessaires du surplus prévu de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-209 41. LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE CORRECTION DU DÉPÔT DE LOCATION ET DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-11-834

Attendu que la Municipalité a appliqué l'article 3 du règlement numéro 2016-11-834 concernant le remboursement du dépôt suite à la location du 4 mars 2017;
Attendu la demande reçue de la locataire Amélie Ménard datée du 13 mars 2017 qui demande à la Municipalité de revoir la réglementation et de corriger la situation;
Il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté d'aviser Amélie Ménard que la Municipalité ne modifiera pas le règlement numéro 2016-11-834 ainsi que la décision de ne pas rembourser le dépôt suite à la location du 4 mars 2017 tel que prescrit à l'article 3 de ce règlement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-210 42. FADOQ CLUB DE WICKHAM – DEMANDE D'UTILISATION DE L'ARMOIRE DU COMPTOIR DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu la demande de la Fadoq Club de Wickham datée du 15 mars 2017;
Attendu que l'armoire du comptoir n'est pas utilisée actuellement;
Attendu que la Municipalité favorise la pratique de saines habitudes de vie dans sa Politique familiale municipale et sa démarche Municipalité amie des aînés;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par la conseillère Chantale Giroux d'autoriser la Fadoq Club de Wickham à utiliser l'armoire du comptoir située dans la cuisine du Centre communautaire afin d'y ranger des objets servant pour la Viactive et de munir la porte de cette armoire d'une serrure avec clé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AUTRES

2017-04-211 43. VARIA 1. AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Attendu que le projet d'aménagement de jeux d'eau au Parc du centre communautaire est évalué à 168 000 \$;
Attendu qu'une somme de 57 290 \$ est prévue au budget 2017 de la Municipalité pour ce projet plus un montant de 14 000 \$ provenant de Wickham 150°;
Attendu que la Municipalité devrait recevoir une subvention d'environ 25 000 \$ du Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond;
Attendu qu'une somme d'environ 71 000 \$ reste à trouver pour financer ce projet;
En conséquence, il est proposé par la conseillère Raymonde Côté, appuyé par le conseiller Pierre Côté :

- . d'autoriser une campagne de financement auprès de la population et des entreprises de Wickham;
- . de préparer un document sur la campagne de financement qui sera remis aux membres du conseil ainsi qu'aux représentants du Comité de loisirs et de culture qui rencontreront la population et les entreprises de Wickham pour répondre aux interrogations et expliquer l'ampleur de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-212 43. VARIA 2. CAMION PETERBILT – ACCIDENT DU 15 MARS 2017

Attendu l'accident survenu le 15 mars 20167 avec le camion Peterbilt;
Attendu que la Mutuelle des municipalités du Québec dans un courriel du 30 mars 2017 a confirmé que le montant des dommages sont évalués à 30 000 \$ sans les réparations au châssis;

Attendu que la valeur du camion est évaluée à environ 65 000 \$ avant taxes;
Attendu que les membres du conseil jugent de ne pas faire réparer le camion Peterbilt vu que c'est le 3^e accident qui survient avec ce camion depuis son acquisition;
Il est proposé par le conseiller Guy Leroux, appuyé par le conseiller Pierre Côté :
. d'aviser la Mutuelle des municipalités du Québec que la Municipalité ne fera pas réparer le camion Peterbilt suite à l'accident survenu le 15 mars 2017;
. de demander des soumissions pour vendre le camion Peterbilt endommagé.
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-213

43. VARIA

3. ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT À NEIGE – DEMANDE DE SOUMISSION

Attendu qu'il est nécessaire de remplacer le camion Peterbilt suite à l'accident survenu le 15 mars 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre Côté, appuyé par le conseiller Bertrand Massé :

- . de demander des soumissions pour l'achat d'un camion 10 roues avec équipement à neige par appel d'offres publié dans le journal L'Express et dans le système électronique Sé@o conformément à la politique de gestion contractuelle;
- . que les soumissions devront être adressées à la Municipalité en conformité à l'appel d'offres demandé;
- . d'amender le poste budgétaire 2304016724 d'une somme de 288.71 \$ pour l'avis à publier dans le journal L'Express en prenant les derniers nécessaires à même le surplus accumulé non affectée pour le remplacement ou l'achat d'équipements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

44. CORRESPONDANCES

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 mars 2017 au 29 mars 2017 a été remise à chaque membre du Conseil.

45. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune des questions posées ne demandent un suivi.

2017-04-214

46. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Chantale Giroux, appuyé par la conseillère Raymonde Côté que la présente séance soit levée à 20 h 45. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Carole Côté
Mairesse

Réal Dulmaine
Directeur général et secrétaire-trésorier